

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Caravane (véhicule spécial) *	B Ü R S T N E R	7 8 0 2	CH 9111 62

Constructeur BURSTNER Wohnwagenwerk GmbH, D-7640 Kehl-Neumühl 11  
 Identification sur la plaquette du constructeur  
devant le No. du châssis "WBU7802...."  
 Plaquette constructeur à droite, à l'avant en bas sur la carrosserie  
 Numéro du châssis à droite, latéralement sur le longeron, devant l'essieu  
 Importateur principal BURSTNER AG, 4153 Reinach  
 Véhicule homologué WBU 7802 TLC9 000 080

Châssis  
 Nombre d'essieux 2 (essieu tandem) Nombre de roues 4 Suspension barres de torsion Direction -  
 Frein de service mécanique, par inertie, à expansion interne, sur toutes les roues;  
sécurité de rupture, dispositif automatique de recul + éventuellement blocage mécanique de recul  
 Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, sur toutes les roues

Carrosserie roulotte d'habitation

Dimensions	intérieur		extérieur	
	Longueur		9140	
	Largeur		2490	
	Hauteur		2550	
Porte à faux	av		av	
	ar		ar	3930
Empattement			650	
	Voies	av	ar	2150-2192
Distance anneau axe - centre essieu tandem			5210	
Distance pivot			axe ar	

Poids	avant	arrière	total	**)
Poids à vide	40	1380	1420	
Charge utile				
Poids total				
Poids garants	100	2x1000	1900	
Pneus		175 R 13		
Ply/bar		R / 2,7		
Charge		2x1170		
pour Vmax		100		
Vitesse maximale selon constructeur				80
Vitesse maximale selon tenue route				80

Moteur de travail

Marque		Type	
Brut		à l/min	
Silencieux			
Mesure des gaz			
Déparasitage			

§)

Equipement	R	(E)
Feux rouges	S1	(E)
Feux stop		
Cignoteurs	ar 2a	(E)
Catadioptrés	av I	(E)
	lat. I	(E)
	ar III	(E)
Feux de gabant	av A	(E)
	lat.	
	ar	
	ar vers l'av	A (E)
Eclairage plaque	2/séparé au centre	
Cale	2/220x90x100 mm	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Caravane (véhicule spécial)  
Marque et type BURSTNER 7 8 0 2  
FH-No CH 9111 62  
Carrosserie roulotte d'habitation

Poids à vide selon bulletin pesage  
Charge utile -  
Poids total selon véhicule tracteur

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Véhicule spécial : admis à la circulation selon l'article 81, alinéa 2 de l'OCR (roulotte de forains).
- \*\*\*) Poids du véhicule avec l'aménagement intérieur suivant: 1 chambre à coucher avec 2 lits à l'avant, 1 cloison extensible, 1 cabinet de toilette, 1 armoire, 1 groupe de sièges au centre avec table, 1 bloc-cuisine, 1 chauffage, 1 frigo, 1 four, 1 commode, 1 groupe de sièges circulaire avec table à l'arrière, divers réduits.

§) Equipement : des bavettes sont exigées.

Inscription dans le permis de circulation:

- 122 - autorisé seulement sur les routes ouvertes aux véhicules d'une largeur de 2m50;  
le disque indiquant la largeur est obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire.